

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

21/11/2018

Dossier complet le :

21/11/2018

N° d'enregistrement :

2018-ARA-DP-01628

1. Intitulé du projet

Demande de modifications et d'aménagement de la société ALPHAFORM (commune de Beausemblant (26)) autorisée à exploiter par l'arrêté préfectoral n°02-1583 du 29 mars 2002 complété par l'arrêté préfectoral n°05-2093 du 27 mai 2005.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ALPHAFORM

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Y. BRUNAT

Directeur général

RCS / SIRET

3 0 2 2 3 8 8 2 9 0 0 0 1 4

Forme juridique

Société Anonyme Simplifiée (S.A.S.)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.a) Autres Installations classées pour la Protection de l'Environnement soumises à autorisation.	Le présent examen cas par cas intervient dans le cadre d'une demande d'extension d'une ICPE autorisée à exploiter par l'arrêté préfectoral n°02-1583 du 29 mars 2002 complété par l'arrêté préfectoral n°05-2093 du 27 mai 2005 (Cf Annexe 8 et 9). Le projet ne modifie pas le périmètre du site. Le projet engendre une création d'emprise au sol de $9\,977\text{ m}^2 < 10\,000\text{ m}^2$ (Catégorie n°39 - Travaux).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société ALPHAFORM est actuellement implantée sur la commune de Beausemblant dans le département de la Drôme (26). La société est leader sur le marché de l'emballage alimentaire et vaisselle en matière plastique. Cette installation est soumise à autorisation au titre des ICPE sous couvert de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n°02-1583 du 29 mars 2002 complété par l'arrêté préfectoral n°05-2093 du 27 mai 2005.

Alphaform souhaite apporter des modifications à ces bâtiments, les principales étant l'ajout d'une cellule de stockage de produits finis ou semi finis K4, d'un atelier de thermoformage Thermo 3, d'une zone new palettisation et d'une extension du stockage ½ produits. L'ensemble des modifications sont présentées dans le dossier de Porter-à-Connaissance et de Demande d'Aménagement en Annexe n°7.

Les modifications envisagées sur le site entraînent des évolutions du classement actuel de l'établissement.

A noter :

- le classement général du site n'est cependant pas modifié (Autorisation) ,
- les modifications envisagées n'engendreront pas de changement du statut SEVESO de l'exploitation ALPHAFORM. Le site restera non classé au titre du statut SEVESO.

4.2 Objectifs du projet

L'ensemble des modifications sont présentées dans le dossier de Porter-à-Connaissance et de Demande d'Aménagement en Annexe n°7.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés dans l'enceinte du site existant.

Le périmètre ICPE ne sera pas modifié dans le cadre du projet.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les modifications envisagées ne modifieront pas les activités du site.

Pour rappel :

Les activités du site sont l'extrusion de matières premières, le thermoformage et le stockage de matières premières, de produits semi-finis et de produits finis (emballage alimentaire et vaisselle en matière plastique).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Cette usine de transformation de matières plastiques de la société ALPHAFORM est autorisée à exploiter par l'arrêté préfectoral n°02-1583 du 29 mars 2002 complété par l'arrêté préfectoral n°05-2093 du 27 mai 2005.

Conformément à l'article 1.1 de l'arrêté préfectoral n°02-1583 du 29 mars 2002, un Porter-à-Connaissance est déposé pour présenter les modifications envisagées par ALPHAFORM. Il est joint en Annexe n°7.

Un permis de construire modificatif sera déposé en parallèle de cette demande.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise totale du site	71 630 m ²
Bâtiments (emprise au sol)	36 037 m ²
Voiries	22 011 m ²
Chemins piétons	803 m ²
Espaces verts, voiries et parkings	12 777 m ²
(Cf chapitre 4.2 de l'annexe 7)	
Périmètre ICPE non modifié.	

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Adresse du site :

ALPHAFORM
291 route des Pierrelles
26 240 BEAUSEMBLANT

Parcelles cadastrales concernées (Cf
chapitre 4.2 de l'annexe 7)
- section ZA n°20, 21, 22, 26, 27, 124,
126, 204, 217, 218, 219, 220, 221,
222, 223, 224, 225.

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 49' 30" E Lat. 45° 13' 14" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. __° __' __" Lat. __° __' __"

Point d'arrivée :

Long. __° __' __" Lat. __° __' __"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?**

Oui ☐

Non ☒

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Cf Annexe 7
En zone de montagne ?	☐	☒	Cf Annexe 7
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Cf Annexe 7
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Cf Annexe 7
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Cf Annexe 7
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Cf Annexe 7
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Cf Annexe 7
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Cf Annexe 7

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le site n'est pas soumis à un PPRT ou PPRN.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est la ZSC "Affluents rive droite du Rhône" (FR8201663) situé à 2,6 km au Sud-Ouest et à 2,9 km au Nord-Ouest du site.
D'un site classé ?	☐	☒	Cf Annexe 7

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les modifications apportées au site ne sont pas susceptibles de modifier l'impact du site sur les sites Natura 2000 alentours.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Pas de modification du périmètre ICPE.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	La commune dont le site ALPHAFORM est soumise au risque TMD et au risque rupture de barrage.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet n'est pas situé en zone inondable. La commune de Beausembiant est soumise au risque feu de forêt. Le site n'est pas soumis à ce risque étant donné l'absence d'espaces boisés à forte proximité. Le terrain est implanté dans une zone d'aléa modérée pour le risque sismique et dans une zone d'aléas faible pour le risque retrait et gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le développement de l'activité va engendrer une augmentation du nombre de poids-lourds et de véhicules légers par jour. Les mouvements quotidiens induits par la partie exploitation seront de 68 poids-lourds par jour (34 PL par jour constaté en 2017). Le mouvement quotidien des véhicules légers liés à l'exploitation passeraient de 8 VL par jour (constaté en 2017) à 16 VL par jour.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Les modifications apportées sur le site ne sont pas susceptibles de modifier l'impact sonore du site.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Le site sera muni d'un éclairage nécessaire à son bon fonctionnement. Les sources lumineuses correspondront principalement aux éclairages extérieurs des bâtiments. Ceux-ci seront plus fréquemment utilisés en période hivernale en raison de la durée d'ensoleillement. L'éclairage sera conforme à la réglementation en vigueur.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet n'engendre aucune modification notable des rejets atmosphériques et aqueux du site.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Il n'est pas prévu de nouvelles activités génératrices d'eaux industrielles. La consommation d'eau potable évoluera avec l'augmentation de l'effectif.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Cf chapitre 8.5 Annexe 7

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet est une modification d'un site autorisé à exploiter par l'arrêté préfectoral du 29 mars 2002.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'existe aucun projet connu à ce jour dans la zone d'étude, ayant fait l'objet d'un avis rendu par l'autorité environnementale ou d'une enquête publique, qui pourrait générer des effets cumulés avec les modifications apportées à l'usine de transformation de matières plastiques ALPHAFORM.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le présent examen cas par cas porte sur les modifications prévues par ALPHAFORM pour son site de Beausemblant (26), autorisé à exploiter par l'arrêté préfectoral n°02-1583 du 29 mars 2002 complété par l'arrêté préfectoral n°05-2093 du 27 mai 2005.

L'ensemble des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine est présenté en Annexe n°7.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne semble pas devoir faire l'objet d'une évaluation environnementale.

L'évaluation des modifications sur les rejets et nuisances n'induirait pas de changements significatifs pour les raisons suivantes : l'environnement naturel reste inchangé par rapport au projet initial,

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. ☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Dossier de Porter-à-Connaissance et de Demande d'Aménagement

Annexe 8 : Arrêté autorisant la société ALPHAFORM à exploiter une usine de transformation de matières plastiques n° 02-1583 du 29 mars 2002

Annexe 9 : Arrêté préfectoral n°05-2093 du 27 mai 2005 complétant l'arrêté visé à l'annexe 8.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



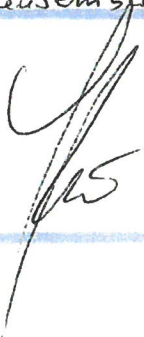
Fait à

Beausemblant

le,

21 novembre 2018

Signature



ALPHAFORM
26240 BEAUSEMBLANT
SAS au capital de 1 236 320 €
RCS 302 238 829 - FR 75 302 238 829
SIRET 302 238 829 00014 - APE 2222Z
Tél. 04 75 03 79 00 - Fax 04 75 03 14 99

